

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-37 du 1^{er} décembre 2017 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1731026S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Pierre SELLES est nommé directeur adjoint des établissements de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane et Martinique pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS